

## Glossaire

|  |  |
|--|--|
| <b>Accès aux marchés</b>                                       | Régi par les dispositions de l' <i>Accord sur l'agriculture issu du cycle d'Uruguay</i> concernant les concessions contenues dans les Listes nationales, c'est-à-dire les consolidations et les réductions des droits de douane, ainsi que d'autres engagements en matière d'accès aux marchés.  |
| <b>Accord de libre-échange entre la Chine et l'Australie</b>   | L'accord de libre-échange entre la Chine et l'Australie a été conclu le 17 novembre 2014 et il devrait être ratifié prochainement. Il porte sur les biens, les services, l'investissement, les services financiers, les normes et les réglementations techniques. Il prévoit aussi l'ouverture de nouvelles négociations dans d'autres domaines, comme les marchés publics.  |
| <b>Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA)</b>          | Accord trilatéral sur les échanges, échanges agricoles compris, conclu entre le Canada, les États-Unis et le Mexique, visant à éliminer progressivement les droits de douane et à revoir les autres règles commerciales entre les trois pays sur une période de 15 ans. Signé en décembre 1992, il est entré en vigueur le 1er janvier 1994.   |
| <b>Accord SPS</b>  | Accord de l'OMC sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires, portant notamment sur les normes visant à protéger la vie et la santé des personnes, des animaux et des végétaux.   |
| <b>Accord sur l'agriculture issu du cycle d'Uruguay (AACU)</b> | « Accord sur l'agriculture » contenu dans l'Acte final reprenant les résultats des négociations commerciales multilatérales du cycle d'Uruguay. Ce texte comprend des engagements en matière d'accès aux marchés, de soutien interne et de subventions à l'exportation, ainsi que des dispositions générales concernant le suivi de sa mise en œuvre et la poursuite du processus. En outre, chaque pays a une Liste nationale qui fait partie intégrante de ses engagements dans le cadre de l'AACU. Un accord distinct, intitulé « Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires » (Accord SPS), vise à établir un cadre multilatéral de règles et de disciplines pour orienter l'adoption, l'élaboration et l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires afin de minimiser leurs effets négatifs sur le commerce. |
| <b>Aquaculture</b>   | Élevage ou culture d'organismes aquatiques tels que poissons, mollusques, crustacés, végétaux, etc. Cette activité fait appel à diverses formes d'intervention en vue d'améliorer la production, notamment l'empoissonnement régulier, l'apport d'aliments et la protection contre les prédateurs. Elle suppose aussi que les organismes élevés ou cultivés soient la propriété d'une personne physique ou morale. À des fins statistiques, les organismes aquatiques prélevés par une personne  |

physique ou morale qui en a la propriété pendant la période d'élevage ou de culture sont comptabilisés au titre de l'aquaculture, tandis que les organismes aquatiques exploitables par tout un chacun en tant que ressources communes, avec ou sans permis à cet effet, relèvent de la pêche.

#### **Autres céréales secondaires**

Catégorie comprenant l'orge, l'avoine, le sorgho et d'autres céréales secondaires dans tous les pays sauf l'Australie, où elle englobe aussi le triticale, les États membres de l'Union européenne, où le seigle et les céréales mélangées sont compris.

#### **Autres oléagineux**

Catégorie comprenant les graines de colza (canola), de tournesol et d'arachides (cacahuètes).

#### **Biocarburants**

Au sens large, les biocombustibles comprennent tous les combustibles solides, liquides ou gazeux produits à partir de la biomasse. Dans un sens plus étroit, les biocarburants désignent les produits qui remplacent les carburants à base de pétrole dans le transport routier : le bioéthanol tiré de plantes sucrières, de céréales et de plantes amylicées, qui peut être utilisé comme additif à l'essence, en mélange avec elle ou à sa place ; et le biogazole, tiré principalement d'huiles végétales, mais aussi d'huiles usagées ou de graisses animales, qui peut être utilisé en mélange avec du gazole à base de pétrole ou en remplacement de celui-ci.

#### **Biomasse**

Toute matière végétale utilisée directement comme combustible ou transformée avant combustion. Elle comprend le bois, les déchets végétaux (déchets de bois et résidus de récoltes), les matières/déchets d'origine animale et les déchets industriels et urbains servant de matières premières pour obtenir des produits biosourcés. Dans les Perspectives, elle n'englobe pas les produits agricoles utilisés pour produire des biocarburants (huiles végétales, sucre et céréales, par exemple).

#### **BRICS**

Acronyme désignant les économies émergentes suivantes : Brésil, Fédération de Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud.

#### **Campagne**

Pour la plupart des produits végétaux, le début de la campagne internationale coïncide avec la récolte dans les principales régions de production. Céréales secondaires :

1<sup>er</sup> septembre

Coton : 1<sup>er</sup> août

Blé : 1<sup>er</sup> juin

Sucre, soja, autres oléagineux, tourteaux protéiques, huiles végétales : 1<sup>er</sup> octobre.

Dans le cas de ces produits, lorsque le texte mentionne la campagne 2014, il faut comprendre la campagne 2014/15.

Pour tous les autres produits, la campagne coïncide avec l'année civile.

#### **Céréales**

Catégorie comprenant le blé, le maïs, les autres céréales secondaires et le riz.

#### **Contingent tarifaire**

Régime d'importation prévu par l'Accord sur l'agriculture issu du cycle d'Uruguay. Certains pays se sont engagés à assurer des possibilités minimales d'accès à des produits précédemment visés par des obstacles non tarifaires. Dans ce cadre, un contingent et un droit de douane à deux niveaux

sont instaurés pour les produits concernés. Le droit le plus bas (taux contingentaire) est appliqué aux importations dans la limite du contingent et le droit le plus élevé (taux hors contingent) est perçu sur les importations en sus du contingent.

#### **Directive sur les énergies renouvelables**

Directive de l'Union européenne qui fixe à 20 % la part que devront représenter les énergies renouvelables dans la palette énergétique de tous les États membres en 2020, et en particulier à 10 % leur part dans la consommation d'énergie destinée aux transports.

#### **El Niño**

El Niño désigne ici un ensemble de phénomènes climatiques océaniques quasi-périodiques englobant *La Niña* et l'oscillation australe, qui se caractérisent par des anomalies de la température à la surface de l'eau sur la façade occidentale de l'Amérique latine (surtout au Pérou) – réchauffement et refroidissement respectivement appelés *El Niño* et *La Niña* – et par des variations de la pression atmosphérique dans la zone tropicale du Pacifique Ouest (oscillation australe), souvent aux alentours de Noël. Le réchauffement anormal des eaux océaniques va de pair avec un bouleversement complet de l'abondance et de la répartition des espèces, une augmentation des précipitations et des inondations locales, auxquels s'ajoute la mortalité massive des poissons et de leurs prédateurs (oiseaux compris).

#### **Energy Independence and Security Act (EISA) 2007**

Cette loi adoptée en décembre 2007 aux États-Unis vise à renforcer la sécurité énergétique du pays en réduisant sa dépendance à l'égard du pétrole importé, à faire des économies d'énergie, à accroître l'efficacité énergétique, à développer la production d'énergie renouvelable et à améliorer la qualité de l'air pour les générations futures.

#### **Estimation du soutien aux producteurs (ESP)**

Indicateur de la valeur monétaire annuelle des transferts bruts des consommateurs et des contribuables aux producteurs agricoles, au départ de l'exploitation, découlant des politiques de soutien à l'agriculture, quels que soient leur nature, leurs objectifs ou leurs incidences sur la production ou le revenu agricole. L'ESP mesure le soutien découlant des politiques en faveur de l'agriculture par rapport à la situation qui prévaudrait en l'absence de ces dernières, c'est-à-dire lorsque les producteurs sont soumis uniquement aux politiques nationales de portée générale (politiques économique, sociale, environnementale, fiscale, etc.). Elle est brute en ce sens qu'aucun des coûts associés à ces politiques et supportés individuellement par les producteurs n'est déduit. Elle fait en outre référence au soutien nominal, ce qui signifie que la majoration des coûts liée aux droits perçus sur les importations d'intrants n'est pas déduite. Cet indicateur est toutefois mesuré déduction faite des contributions des producteurs au financement des dispositions (prélèvements à la production, par exemple) donnant lieu à un transfert donné en leur faveur. L'ESP comprend des paiements implicites et explicites. L'ESP en pourcentage exprime le rapport de l'ESP à la valeur des recettes brutes totales de l'exploitation, soit la valeur de la production totale (aux prix à la sortie de l'exploitation) majorée du soutien budgétaire.

|   |   |
|---|---|
| <b>Éthanol</b>  | Biocarburant qui peut être utilisé comme carburant de substitution (éthanol hydraté) ou mélangé à de l'essence (éthanol anhydre), et produit à partir de matières premières agricoles comme la canne à sucre et le maïs. L'alcool anhydre ne contient pas d'eau et il est pur à 99 % au minimum. L'alcool hydraté contient de l'eau et, en général, il est pur à 96 %. Au Brésil, cet éthanol est utilisé en remplacement de l'alcool carburant dans les véhicules polycarburant.   |
| <b>G-20</b>   | Groupe qui réunit les 20 économies développées et en développement les plus puissantes du monde et qui a pour fonction d'examiner les grands problèmes rencontrés par l'économie mondiale. Créé en 1999, il se compose des ministres des finances et des gouverneurs des banques centrales des 20 pays en question.   |
| <b>Gasohol</b>  | Mélange d'essence et d'éthanol anhydre.   |
| <b>Huiles végétales</b>                                     | Huiles de colza (canola), de soja, de tournesol, de coprah/coco, de coton, de palmiste, d'arachide et de palme.   |
| <b>Isoglucose</b>   | Édulcorant liquide fabriqué à partir du glucose présent dans l'amidon, par l'action de la glucose-isomérase sur le dextrose. Ce procédé d'isomérisation permet d'obtenir des mélanges de glucose et de fructose contenant jusqu'à 42 % de fructose. D'autres opérations peuvent porter la teneur en fructose à 55 %. L'isoglucose à 42 % de fructose possède un pouvoir sucrant qui équivaut à celui du saccharose.   |
| <b>Loi agricole (Farm Bill)</b>                             | Aux États-Unis, la loi agricole est le principal instrument de la politique agricole et alimentaire du pouvoir fédéral. La loi agricole de 2014 modifie en profondeur les programmes visant les produits de base et restera en vigueur jusqu'en 2018.   |
| <b>Marché atlantique de la viande bovine/porcine</b>        | Le marché dit « de l'Atlantique » comprend les pays qui produisent et échangent des animaux d'élevage (bovins et porcins), et qui sont indemnes de fièvre aphteuse avec vaccination ou qui contiennent des zones indemnes. Ces pays sont situés en partie sur le bassin Atlantique et échangent en général des bovins nourris à l'herbe et des porcins engraisés aux céréales.  |
| <b>Marché Pacifique de la viande bovine/porcine</b>         | Le marché de la viande dit « du Pacifique » se compose de pays ou de parties de pays qui produisent et échangent des animaux d'élevage, et qui sont reconnus par l'OIE comme indemnes de fièvre aphteuse sans vaccination conformément à des règles strictes ( <a href="http://www.oie.int/en/animal-health-in-the-world/official-disease-status/fmd/">www.oie.int/en/animal-health-in-the-world/official-disease-status/fmd/</a> ). Il comprend, entre autres, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, le Japon, la Corée, l'Amérique du Nord et l'immense majorité de l'Europe occidentale. L'appellation « du Pacifique » tient au fait que la plupart d'entre eux sont baignés par cet océan. |
| <b>Norme sur les carburants renouvelables (RFS et RFS2)</b> | Prévue aux États-Unis pour le secteur des transports par la loi sur l'indépendance et la sécurité énergétiques (EISA), la norme sur les carburants renouvelables (RFS) fait l'objet d'un programme dont la nouvelle mouture, RFS2, s'applique depuis 2010.  |

|  |  |
|--|--|
| <b>Organisation mondiale du commerce (OMC)</b> | Instituée par l'« Accord sur l'OMC » à l'issue des négociations du cycle d'Uruguay.  |
| <b>Paiement découplé</b>                       | Paiement budgétaire versé aux producteurs remplissant les conditions requises, sans lien avec la production de certains produits ou le nombre d'animaux, ni avec l'utilisation de facteurs de production particuliers.   |
| <b>Paiement direct</b>                         | Paiement versé directement par l'État aux producteurs.   |
| <b>Paiement unique à l'exploitation</b>        | Avec la réforme de la PAC, en 2003, l'UE a instauré un régime de paiement unique largement dissocié des décisions de production et de l'évolution des marchés, mais lié aux montants perçus antérieurement par les agriculteurs. La réforme de la PAC adoptée en 2013 prévoit de faire évoluer le paiement unique vers un montant forfaitaire par hectare, défini à l'échelle d'une région (d'un État membre, dans la plupart des cas). Pour bénéficier de ce paiement, les agriculteurs doivent maintenir leurs terres en bon état agricole et environnemental, et ils peuvent produire les produits de leur choix sur leur exploitation.   |
| <b>Parité de pouvoir d'achat (PPA)</b>         | Taux de conversion monétaire qui permet de neutraliser les différences de prix entre pays. Les parités de pouvoir d'achat (PPA) indiquent combien d'unités de la monnaie nationale sont nécessaires pour se procurer ce qui pourrait être acheté avec un dollar des États-Unis (USD).  |
| <b>Pays développés</b>                         | Voir la liste des pays dans le tableau en fin de glossaire.  |
| <b>Pays en développement</b>                   | Voir la liste des pays dans le tableau en fin de glossaire.  |
| <b>Pêche</b>                                   | Activités consistant à prélever dans les eaux maritimes, côtières ou intérieures, des organismes aquatiques sauvages, notamment des poissons, des mollusques et des crustacés, mais aussi des végétaux, pour la consommation humaine ou à d'autres fins, moyennant leur capture, leur collecte ou leur ramassage à la main ou, plus souvent, à l'aide de divers types d'engins, tels que les filets, les lignes et les pièges fixes. La production est mesurée en captures nominales (poids vif) de poissons, crustacés, mollusques et autres animaux et plantes aquatiques, tués, capturés, piégés ou ramassés à des fins commerciales, industrielles, récréatives et de subsistance. |
| <b>Poids vif</b>                               | Poids des viandes, poissons, coquillages et crustacés au moment de la capture ou de la récolte. Le poids vif équivalent des quantités débarquées est calculé à partir de facteurs de conversion, compte tenu par ailleurs des taux observés dans les pays pour chaque type de transformation.  |
| <b>Politique agricole commune (PAC)</b>        | Politique agricole de l'Union européenne, dont les objectifs ont été définis pour la première fois par l'article 39 du Traité de Rome, signé en 1957.  |
| <b>Peste porcine africaine</b>                 | La peste porcine africaine (PPA) est une maladie hémorragique hautement contagieuse des porcs, des phacochères, des sangliers européens et des cochons sauvages d'Amérique. Ce n'est pas une menace pour la santé humaine. L'organisme qui provoque PPA est un virus à ADN de la famille Asfarviridae.   |

|  |  |
|--|--|
| <b>Prix de soutien</b>                 | Prix fixé par les pouvoirs publics pour déterminer, directement ou indirectement, les prix intérieurs ou les prix à la production. Les dispositifs de prix « administrés » fixent, pour le produit visé, un prix de soutien minimum garanti ou un prix indicatif, qui peut être maintenu au moyen de différentes mesures : restrictions quantitatives visant la production et les importations ; taxes, prélèvements et droits de douane sur les importations ; subventions à l'exportation ; et stockage public.  |
| <b>Produits laitiers frais</b>         | Les produits laitiers frais contiennent tous les produits laitiers et le lait qui ne sont pas inclus dans les produits transformés (beurre, fromage, lait écrémé en poudre, lait entier en poudre et dans certains cas caséine et lactosérum). Les quantités sont en équivalent lait de vache.   |
| <b>Programme de quotas laitiers</b>    | Mesure de maîtrise de l'offre destinée à limiter le volume de la production ou de l'offre de lait. Les quantités en deçà d'un quota spécifié bénéficient d'un <i>soutien des prix du marché</i> intégral. Les volumes hors quota peuvent être pénalisés par un prélèvement ou se voir appliquer un prix plus bas. Les quantités sont généralement fixées à l'échelon du producteur individuel. Les autres caractéristiques, notamment les modalités de réallocation des quotas, varient selon les programmes.  |
| <b>Projections de référence</b>        | Ensemble de projections concernant les marchés, qui étayent l'analyse présentée dans ce rapport et servent de repère pour étudier les effets de différents scénarios économiques et stratégiques. Le chapitre consacré à la méthodologie donne une description détaillée de l'établissement des projections de référence.  |
| <b>Racines et tubercules</b>           | Les racines et les tubercules de certaines plantes contiennent de l'amidon (manioc, patate douce et igname dans le premier cas, par exemple ; pomme de terre et taro dans le second, entre autres). Ils sont principalement destinés à l'alimentation humaine (transformés ou non) et, comme la plupart des cultures de base, ils peuvent être utilisés pour nourrir les animaux ou produire de la fécule, de l'éthanol et des boissons fermentées. A moins d'être transformés, ils se périment très vite une fois récoltés, ce qui limite les possibilités de commercialisation et de stockage. Comme ils contiennent beaucoup d'eau, les quantités sont toujours exprimées en poids sec de manière à améliorer la comparabilité. |
| <b>Ratio stocks/consommation</b>       | Dans le cas des céréales, rapport entre les volumes stockés et les volumes utilisés à l'intérieur du pays.   |
| <b>Ratio stocks/utilisation totale</b> | Rapport entre les stocks détenus par les principaux exportateurs et leur utilisation totale (consommation intérieure plus exportations). Dans le cas du blé, les huit principaux exportateurs sont pris en compte, à savoir les États-Unis, l'Argentine, l'Union européenne, le Canada, l'Australie, la Fédération de Russie, l'Ukraine et le Kazakhstan. Dans celui des céréales secondaires, ce sont les États-Unis, l'Argentine, l'Union européenne, le Canada, l'Australie, la Fédération de Russie, l'Ukraine et le Brésil qui sont comptabilisés. En ce qui concerne le riz, ce sont le Viet Nam, la Thaïlande, l'Inde, le Pakistan et les États-Unis.   |

|   |   |
|---|---|
| <b>Scénario</b>   | Ensemble de projections concernant le marché, générées par un modèle à partir d'hypothèses différentes de celles retenues pour établir les projections de référence. Apporte des informations quantitatives sur les effets d'une modification des hypothèses sur les perspectives.  |
| <b>Sirop de maïs à haute teneur en fructose (HFCS)</b>  | Isoglucose tiré du maïs.  |
| <b>Soutien interne</b>                                  | Renvoie au niveau annuel de soutien apporté à la production agricole, exprimé en termes monétaires. Il s'agit de l'un des trois domaines faisant l'objet d'engagements dans l' <i>Accord sur l'agriculture issu du cycle d'Uruguay</i> .  |
| <b>Stocks d'intervention</b>                            | Dans l'Union européenne, stocks détenus par les organismes nationaux compétents par suite des achats d'intervention de produits bénéficiant d'un soutien des prix du marché. Les stocks d'intervention peuvent être écoulés sur le marché intérieur si les prix intérieurs sont supérieurs aux prix d'intervention ; dans le cas contraire, ils peuvent être vendus sur le marché mondial moyennant des restitutions à l'exportation.   |
| <b>Subventions à l'exportation</b>                      | Aides accordées aux négociants pour compenser les différences de prix entre le marché intérieur et le marché mondial. Les restitutions à l'exportation de l'UE en sont un exemple. Les subventions à l'exportation sont désormais soumises à des limitations en valeur et en volume dans le cadre de l' <i>Accord sur l'agriculture issu du cycle d'Uruguay</i> .   |
| <b>Taux de croissance des moindres carrés</b>           | Le taux de croissance des moindres carrés, $r$ , est estimé comme suit par régression linéaire du logarithme des valeurs annuelles de la variable considérée sur la période étudiée : $\ln(xt) = a + r \cdot t$ et calculé comme suit : $[\exp(r) - 1]$ .   |
| <b>Taux de prêt (États-Unis)</b>                        | Prix consenti par la Commodity Credit Corporation (CCC) aux agriculteurs pour certains produits de base, dans le cadre des prêts sans recours. Les cultures visées par le programme servent de garantie. Le taux de prêt constitue un prix plancher, le niveau effectif se situant légèrement au-dessus du taux annoncé, dans la mesure où les producteurs concernés peuvent choisir de ne pas rembourser leur prêt et de céder leur récolte à la CCC plutôt que de l'écouler sur le marché à un prix plus bas. |
| <b>Taux maximal d'incorporation</b>                     | Plafond de la proportion d'éthanol pouvant être mélangée à l'essence du fait de contraintes techniques à court terme, qui freinent la progression de la consommation de biocarburants.  |
| <b>Tourteaux d'oléagineux</b>                           | Tourteaux de colza, de soja, de tournesol et d'arachide.  |
| <b>Tourteaux protéiques</b>                             | Tourteaux d'oléagineux, de coprah, de graines de coton et de palmiste.  |
| <b>« Tout sauf les armes » (TSA)</b>                    | Initiative consistant à supprimer les droits de douane appliqués par l'Union européenne aux importations de nombreux biens, produits agricoles compris, en provenance des pays les moins avancés. La suppression des droits a eu lieu en quatre étapes de 2006/07 à 2009/10.  |
| <b>Véhicules polycarburant (ou véhicules flex-fuel)</b> | Véhicules acceptant aussi bien le gasohol que l'éthanol hydraté.  |

## Listes des pays et territoires développés ou en développement

|                       |                             |                        |   |
|-----------------------|-----------------------------|------------------------|---|
| PAYS DÉVELOPPÉS       | Amérique du Nord            |                        | Canada, États-Unis d'Amérique   |
|                       | Europe                      |                        | Albanie, Andorre, Bélarus, Bosnie-Herzégovine, Fédération de Russie, Gibraltar, Île de Man, Îles Anglo-Normandes, Îles Féroé, Îles Svalbard et Jan Mayen, Islande, ex-République yougoslave de Macédoine, Liechtenstein, Monaco, Monténégro, Norvège, République de Moldova, Saint-Marin, Saint-Siège, Serbie, Suisse, Ukraine, Union européenne  |
|                       | Pays d'Océanie développés   |                        | Australie, Nouvelle-Zélande   |
|                       | Autres pays développés      |                        | Afrique du Sud, Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie, Israël, Japon, Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan, Tadjikistan, Turkménistan  |
| PAYS EN DÉVELOPPEMENT |                             | Afrique du Nord        | Algérie, Égypte, Libye, Maroc, Tunisie  |
|                       | Afrique                     | Afrique sub-saharienne | Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cameroun, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Kenya, Lesotho, Libéria, Madagascar, Malawi, Mali, Maurice, Mauritanie, Mayotte, Mozambique, Namibie, Niger, Nigéria, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Réunion, Rwanda, Sahara occidental, Sainte-Hélène (Ascension et Tristan de Cunha), Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Swaziland, Tchad, Togo, Zambie, Zimbabwe   |
|                       | Amérique latine et Caraïbes |                        | Anguilla, Antigua-et-Barbuda, Argentine, Aruba, Bahamas, Barbade, Belize, Bolivie (État plurinational de), Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, Cuba, Dominique, El Salvador, Équateur, Grenade, Guadeloupe, Guatemala, Guyana, Guyane française, Haïti, Honduras, Îles Caïmanes, Îles Falkland, Îles Turques et Caïques, Îles Vierges américaines, Îles Vierges britanniques, Jamaïque, Martinique, Mexique, Montserrat, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, Porto Rico, République dominicaine, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Suriname, Trinité-et-Tobago, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du)   |
|                       | Asie et Pacifique           |                        | Afghanistan, Arabie saoudite, Bahreïn, Bangladesh, Bhoutan, Brunéi Darussalam, Cambodge, Chine - continentale, Chine - RAS de Hong-Kong, Chine - RAS de Macao, Chine - Taiwan Province de, Émirats arabes unis, Fidji, Guam, Île Norfolk, Îles Cook, Îles Mariannes du Nord, Îles Marshall, Îles Pitcairn, Îles Salomon, Îles Wallis et Futuna, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jordanie, Kiribati, Koweït, Liban, Malaisie, Maldives, Micronésie (États fédérés de), Mongolie, Myanmar, Nauru, Népal, Nioué, Nouvelle-Calédonie, Oman, Pakistan, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, Polynésie française, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République démocratique populaire lao, République populaire démocratique de Corée, Samoa, Samoa américaines, Singapour, Sri Lanka, Territoire palestinien occupé, Thaïlande, Timor-Leste, Tokélaou, Tonga, Turquie, Tuvalu, Vanuatu, Viet Nam, Yémen |
|                       | PMA                         |                        | Angola, Bangladesh, Bénin, Bhoutan, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Comores, Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Gambie, Guinée, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Haïti, Îles Salomon, Kiribati, Lesotho, Libéria, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Mozambique, Myanmar, Népal, Niger, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Tchad, Timor-Leste, Togo, Tuvalu, Vanuatu, Yémen, Zambie   |
|                       | BRICS                       |                        | Afrique du Sud, Brésil, Chine - continentale, Fédération de Russie, Inde  |

Note : ce sont les noms de pays et de territoires en usage à la FAO qui sont employés dans ce tableau.

Source: FAO, [http://faostat3.fao.org/browse/area/\\*/F](http://faostat3.fao.org/browse/area/*/F).



## Listes des groupes régionaux de pays et territoires

|                                   |   |
|-----------------------------------|---|
| Asie du Sud et de l'Est           | Afghanistan, Australie, Bangladesh, Bhoutan, Brunei Darussalam, Cambodge, Chine - continentale, Chine - RAS de Hong-Kong, Chine - RAS de Macao, Chine - Taiwan Province de, Inde, Indonésie, Japon, Malaisie, Maldives, Mongolie, Myanmar, Népal, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Philippines, République de Corée, République démocratique populaire lao, République populaire démocratique de Corée, Singapour, Sri Lanka, Thaïlande, Timor-Leste, Viet Nam, Yémen  |
| Amérique latine et Caraïbes       | Anguilla, Antigua-et-Barbuda, Argentine, Aruba, Bahamas, Barbade, Belize, Bolivie (État plurinational de), Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, Cuba, Dominique, El Salvador, Équateur, Grenade, Guadeloupe, Guatemala, Guyana, Guyane française, Haïti, Honduras, Îles Caïmanes, Îles Falkland, Îles Turques et Caïques, Îles Vierges américaines, Îles Vierges britanniques, Jamaïque, Martinique, Mexique, Montserrat, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, Porto Rico, République dominicaine, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Suriname, Trinité-et-Tobago, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du)               |
| Amérique du Nord                  | Canada, États-Unis d'Amérique   |
| Afrique sub-saharienne            | Afrique du Sud, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cameroun, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Kenya, Lesotho, Libéria, Madagascar, Malawi, Mali, Maurice, Mauritanie, Mayotte, Mozambique, Namibie, Niger, Nigéria, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Réunion, Rwanda, Sahara occidental, Sainte-Hélène (Ascension et Tristan de Cunha), Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Swaziland, Tchad, Togo, Zambie, Zimbabwe |
| Europe orientale et Asie centrale | Albanie, Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Bosnie-Herzégovine, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Géorgie, Kazakhstan, Kirghizistan, Liechtenstein, Monténégro, Ouzbékistan, République de Moldova, Serbie, Tadjikistan, Turkménistan, Ukraine   |
| Europe occidentale                | Andorre, Gibraltar, Îles Anglo-Normandes, Île de Man, Îles Féroé, Îles Svalbard et Jan Mayen, Islande, Monaco, Norvège, Saint-Marin, Saint-Siège, Suisse, Union européenne  |
| Moyen Orient et Afrique du Nord   | Algérie, Arabie saoudite, Bahreïn, Égypte, Émirats arabes unis, Iran (République islamique d'), Iraq, Israël, Jordanie, Koweït, Liban, Libye, Maroc, Oman, Qatar, République arabe syrienne, Territoire palestinien occupé, Tunisie, Turquie  |
| Océanie                           | Fidji, Guam, Île Norfolk, Îles Cook, Îles Mariannes du Nord, Marshall, Îles Pitcairn, Îles Salomon, Kiribati, Micronésie (États fédérés de), Nauru, Nioué, Nouvelle-Calédonie, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Polynésie française, Samoa, Samoa américaines, Tokélaou, Tonga, Tuvalu, Vanuatu, Îles Wallis-et-Futuna  |

Note : ce sont les noms de pays et de territoires en usage à la FAO qui sont employés dans ce tableau.

Source : FAO, [http://faostat3.fao.org/browse/area\\*/F](http://faostat3.fao.org/browse/area*/F).

---

**Liste des groupements régionaux en Afrique sub-saharienne**

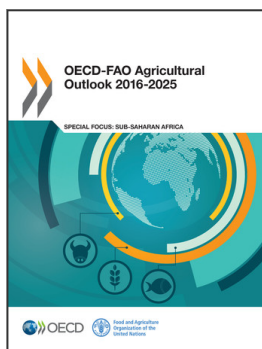

---

|                     |  |
|---------------------|--|
| Afrique centrale    | Angola, Cameroun, Congo, Gabon, Guinée équatoriale, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Sao Tomé-et-Principe, Tchad   |
| Afrique orientale   | Burundi, Comores, Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Kenya, Madagascar, Malawi, Maurice, Mayotte, Mozambique, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Réunion, Rwanda, Seychelles, Somalie, Soudan du Sud, Zambie, Zimbabwe |
| Afrique australe    | Afrique du Sud, Botswana, Lesotho, Namibie, Swaziland  |
| Afrique occidentale | Bénin, Burkina Faso, Cabo Verde, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Libéria, Mali, Mauritanie, Niger, Nigéria, Sainte-Hélène, Sénégal, Sierra Leone, Togo  |

---

*Note* : ce sont les noms de pays et de territoires en usage à la FAO qui sont employés dans ce tableau.

*Source* : ONU, <http://unstats.un.org/unsd/methods/m49/m49regnf.htm>.



Extrait de :  
**OECD-FAO Agricultural Outlook 2016-2025**

Accéder à cette publication :  
[https://doi.org/10.1787/agr\\_outlook-2016-en](https://doi.org/10.1787/agr_outlook-2016-en)

**Merci de citer ce chapitre comme suit :**

OCDE/Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (2016), « Glossaire », dans *OECD-FAO Agricultural Outlook 2016-2025*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: [https://doi.org/10.1787/agr\\_outlook-2016-15-fr](https://doi.org/10.1787/agr_outlook-2016-15-fr)

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à [rights@oecd.org](mailto:rights@oecd.org). Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) [info@copyright.com](mailto:info@copyright.com) ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) [contact@cfcopies.com](mailto:contact@cfcopies.com).